

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT LEONARD

Compte rendu de la séance du 22 juin 2011 à 20h30

Sous la présidence de Mr Bernard MALANDAIN, Maire

Etaient présents : Bernard HOGUET, Denis HERVIEUX, Jean Paul LE CALVEZ, Marie Lise DEGREMONT, adjoints.

Mrs François DAUDRUY, Jean Alain PLANEIX, Bernadette MALANDAIN, Pierre GOUBERT, Daniel CAVELIER, Lucien LEVASSEUR, Serge LECROSNIER, Pierre MALANDAIN, conseillers municipaux.

Etaient absents excusés : Alain LEBER, Elvira HACHE, François DUTOT, Josiane VALOIS, Josselin DUBOCAGE qui a donné pouvoir à S. Lecrosnier.

Absent non excusé : Claude LAPERDRIX.

Assistait également à la réunion Mme VERROUST Angélique, rédacteur.

Le secrétariat de séance sera assuré par J.A. Planeix

Aucune remarque n'étant formulée sur le compte rendu relatif à la dernière séance du conseil municipal du 20 avril 2011, celui-ci est adopté.

La séance est ouverte à 20h35.

Question n°1 – Décision modificative n°1

Plusieurs événements entraînent des opérations de modification au budget primitif 2011, l'élément principal étant la procédure de financement de l'aménagement du rond point Leclerc.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6064 : Fournitures administratives	250,00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	250,00 €			
D 673 : Titres annulés (exerc. antér.)		250,00 €		
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		250,00 €		
Total	250,00 €	250,00 €		
INVESTISSEMENT				
D 202-210 : conversion du POS en PLU		150,00 €		
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		150,00 €		
D 20413-224 : amgt carrefour zone commerciale	534 619,49 €			
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	534 619,49 €			
D 2183-229 : Matériel informatique mairie	150,00 €			
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	150,00 €			
R 1334-224 : amgt carrefour zone commerciale			534 619,49 €	
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement			534 619,49 €	
Total	534 769,49 €	150,00 €	534 619,49 €	
Total Général		-534 619,49 €		-534 619,49 €

Adopté à l'unanimité

Question n°2 – Demande de subvention – acquisition d'une épareuse

Afin d'assurer l'entretien des espaces verts, il convient de prévoir le remplacement de l'épareuse arrivée en fin de vie.

4 fournisseurs ont été consultés et la décision définitive sera prise après étude technique complémentaire.

La proposition la mieux disante à ce jour s'élève à 19 800 € H.T. / 23 680,80 € T.T.C.

Adopté à l'unanimité

Question n°3 – Vote des tarifs des concessions cimetière

Les tarifs des concessions sont portés au 1^{er} juillet 2011 :

Concession trentenaire 85 €

Droit de superposition 45 €

Case du columbarium 1 ou 2 urnes et d'une durée de 15 ans, inchangé, soit 300 €

Adopté à l'unanimité

Question n°4 – Taxe locale d'équipement

Les articles 1585 A à 1585 H offrent aux communes la possibilité d'instituer, par délibération, une taxe locale d'équipement dont le taux est fixé entre 1 et 5% et permettant de fournir une partie des ressources nécessaires au financement des équipements publics

Il est décidé d'instituer cette taxe locale d'équipement sur la totalité du territoire communal et d'en fixer le taux à 1%

Adopté à l'unanimité

Question n°5- Taxe forfaitaire sur la cession des terrains devenus constructibles

L'article 26 de la loi portant engagement national pour le logement (loi 2006-872 du 13 juillet 2006), codifié à l'article 1529 du code général des impôts permet sous certaines conditions aux communes d'instituer, depuis le 1^{er} janvier 2007, une taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus rendus constructibles.

Son taux fixé à 10%, s'appuie sur une base égale à 2/3 du prix de cession.

Il est décidé d'instituer cette taxe qui s'appliquera aux cessions à compter du 1^{er} jour du 3^{ème} mois qui suit la date du conseil municipal.

Adopté à l'unanimité

Question n° 6a- intégration au domaine public

6a1 voirie Clos des charmilles de 120 mètres linéaires, parcelle cadastrée Z1506

6a2 voirie lotissement de la Hêtraie de 106 mètres linéaires, parcelle cadastrée AK328

6a3 voirie lotissement de la forge de 234 mètres linéaires, parcelle cadastrée ZH192

Il est décidé d'intégrer ces 3 voies au domaine public

Adopté à l'unanimité

Question n°6b-mise à jour du domaine public communal

La Préfecture faisant parvenir un document à remplir pour mettre à jour le linéaire relatif à la voirie communale destiné au calcul de la dotation globale de fonctionnement, le recensement exhaustif à été effectué et a fait apparaître une différence importante entre la réalité et ce qui était indiqué chaque année.

Longueur totale voirie départementale	14108 mètres
Longueur totale des chemins ruraux	14050 mètres
Longueur totale voirie communale	28125 mètres

Adopté à l'unanimité

Question n°7-Schéma départemental de coopération intercommunale

Le projet du schéma départemental de coopération intercommunale présenté par Monsieur le Préfet le 16 mai dernier est soumis pour avis aux conseils municipaux, aux organes délibérants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et syndicats mixtes concernés qui disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer.

Le projet de schéma communiqué par Monsieur le Préfet :

-ignorant le projet d'agglomération autour de Fécamp et du Pays des Hautes Falaises pour lequel les élus communautaires ont engagé une étude de faisabilité,

-ne contenant pas pour notre EPCI de contre-proposition alternative constructive de regroupement ou de rapprochement avec les entités voisines,

-ne tenant pas compte des coopérations intercommunales établies de longue date à l'échelle du pays,

Il est décidé en conseil de rejeter le projet de schéma présenté et de demander un regroupement avec les communautés avoisinantes y compris Caux Vallée de Seine.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

1-Plan de circulation croix-bigot

Les travaux de modification tels qu'ils ont été spécifiés lors du conseil municipal du 20 avril dernier, seront effectués dès réception des commandes en attente de livraison

2- Chaîne de la vie,

La question s'est posée par rapport à la vacance de la présidence de cette association et peut être du souhait de certains membres du bureau de céder la place, de savoir quel sera l'impact sur l'organisation du téléthon 2011.

Des candidatures de renouvellement qui se manifesteraient auprès du bureau de cette association permettraient de poursuivre les actions de cette équipe si dynamique.

Aucune autre question, la séance est levée à 23h15